

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises et CAP Esthétique en accéléré



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

A FLEUR DE PEAU est un centre de formation professionnelle indépendante dont le siège social est 6 cours de la Liberté 69003 Lyon.

Le Centre de formation est déclaré sous le numéro SIRET 651.284.00049, n° préfecture 82 69 125 4469, code APE 8559 A. Il est dirigé par Mademoiselle Aurélia PAPUCCI.

Le présent règlement intérieur a vocation d'énoncer les règles s'appliquant aux participants et inscrits aux différents modules de formation organisés par le centre de formation A FLEUR DE PEAU. Le but est de permettre un fonctionnement régulier et une parfaite information.

A FLEUR DE PEAU est membre de la FFP (fédération de La Formation Professionnelle). Le Centre de formation a fait l'objet de nombreuses démarches et reconnaissances auprès de l'état et institutions françaises, ce qui lui a valu l'obtention en 2017 du titre RNCP pour le cursus Technicien Spa et Bien-Être. Possibilité de consulter cet agrément sur le site officiel de la République Française : le CNCF. Le centre a également obtenu IS Qualification de la part de l'OPQF attestant du respect des derniers décrets qualité, que se doit de respecter le centre de formation. En 2019, le centre a obtenu 3 certifications professionnelles supplémentaires CP FFP pour le cursus Tui Na, Diététique Chinoise et Accompagnateur/trice Bien-être en entreprise.

Un enregistrement sur la banque de données officielle du DATADOCK, du CARIF OREF, du PRAO pour l'ensemble des cursus long comprenant : Technicien Spa Bien-Être, Réflexologie, Tuina, Diététique Chinoise, Qi Gong, Accompagnateur/trice Bien-être en entreprise et le CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie en accéléré.

Article 1 - Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes, ainsi qu'en matière d'hygiène, de sécurité, de discipline, et les sanctions applicables en cas de méconnaissance de celles-ci.

Article 2 – Champ d'application - Effet

Le présent règlement s'applique à tous participants, inscrits aux modules de formation dispensée par le centre de formation A FLEUR DE PEAU, dès sa signature et pour toute la durée de la formation choisie.

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises et CAP Esthétique en accéléré



Chaque participant est considéré dès son inscription comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par le centre de formation A FLEUR DE PEAU et avoir été informé des mesures susceptibles d'être prises en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 – Lieu de formation

Les formations se déroulent dans les locaux du centre de formation A FLEUR DE PEAU. Toutes nos formations se déroulent de 9H à 17H avec une heure de pause déjeuner. Les cours de CAP Esthétique, quant à eux se déroulent de 9h à 18H avec, également, une heure de pause déjeuner.

Les dispositions du règlement intérieur s'appliquent au sein du centre, mais également dans tout local accessoire.

Article 4 – Règles générales

4.1. Sécurité et vol

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Chaque participant doit veiller à ses effets personnels.

Le centre de formation A FLEUR DE PEAU ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable :

- En cas d'accident survenu à un participant si le non-respect des règles de sécurité était avéré.
- De toute utilisation qui serait faite par les stagiaires, après la fin de la formation.
- En cas de perte ou de vol.
- Le portable doit être en mode silencieux et doit rester dans les vestiaires dès que vous pénétrez dans l'établissement.

4.1.2 Les stagiaires ayant cours au 6, cours de la Liberté, 69003 Lyon, ont la possibilité de manger sur place durant la pause déjeuner, sous réserve de la présence du formateur ou d'une personne du secrétariat.

En absence d'une personne responsable du centre de formation, les stagiaires devront prendre leur pause déjeuner, à l'extérieur du centre de formation.

Toutes personnes mangeant sur place est tenu de rendre l'espace propre et rangé, tel qu'il l'a trouvé (table, sol, évier, vaisselle etc.)

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises et CAP Esthétique en accéléré



Dans tout autre local accessoire, il est strictement interdit de manger sur place.

4.1.3 Pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles de nos stagiaires, une caméra est installée dans la partie administrative, uniquement. Les images sont converties en toute confidentialité, seule la directrice de l'établissement peut visualiser les images en cas de problème.

4.2. Mesures de santé

Le centre A FLEUR DE PEAU est un centre de formation aux techniques de massages de relaxation à but non thérapeutique, en Pratique Traditionnelle Chinoise ainsi qu'aux techniques esthétiques comme épilations, soin visage etc.

Chaque participant doit impérativement signaler avant son inscription tout problème de santé de nature à remettre en cause sa participation à la formation. Le centre de formation A FLEUR DE PEAU se réserve expressément la possibilité de différer voire de refuser l'inscription d'un candidat pour des raisons de santé.

Avant toute inscription, le centre de formation A FLEUR DE PEAU, recevra de chaque participant la signature de ce présent règlement intérieur attestant de sa bonne foi sur son état de santé. Chaque participant devra informer dans les plus brefs délais au centre de formation, A FLEUR DE PEAU en cas de changement de son état de santé.

Le suivi de la formation n'est notamment pas possible dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- État fiévreux, - tendinite,
- Problèmes dermatologiques tels que mycoses, dermatites, irritation, etc.
- Problèmes circulatoires tels que phlébite,
- Grossesse déclarée, à l'exception de la technique de massage thaï qui pourra être dispensée sur des femmes enceintes dépassant 12 semaines d'aménorrhée, le massage bébé, la théorie Ayurvéda, les cours d'anatomie, le Coursus Reflexologie, le Coursus Tuina, Diététique Chinoise.
- Pathologies lourdes.

Par ailleurs, toute personne ayant subi une opération chirurgicale lourde moins de 12 mois avant le début de la formation ne pourra pas accéder à la formation dispensée par le centre de formation A FLEUR DE PEAU.

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises et CAP Esthétique en accéléré



Le centre de formation A FLEUR DE PEAU pourra toujours exiger d'un participant la fourniture d'un certificat médical, notamment lorsque, celui-ci souhaiterait suivre le module de formation nonobstant les contre-indications précitées.

Les participants sont sous leur entière responsabilité des déclarations relatives à leur état de santé. Le centre de formation A FLEUR DE PEAU ne pourra être tenue pour responsable en cas d'inexactitude de ces déclarations.

4.3. Hygiène

Compte tenu de la nature de la formation dispensée, relative aux techniques de massages et de soins, le refus des participants de se soumettre aux obligations relatives à l'hygiène, telles que listées ci-après, peut entraîner l'une des sanctions prévues au présent règlement :

- Tenue vestimentaire propre exigée, short, jupe, robe, décolleté, string sont interdit tout au long de la formation.
- Pour le cursus CAP, les deux tenues types seront à respecter. (cf document remis le 1^{er} jour de formation)
- Haleine fraîche
- Ongles courts, propres, sans vernis
- Corps lavé (aisselles, pieds)
- Maquillage très léger voire non maquiller pour certaines formations. Pour le CAP, le maquillage de jour est exigé.

4.4. Usage du matériel

Chaque participant à l'obligation de conserver en bon état, selon les prescriptions faites par chaque intervenant, le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. Pour ce faire, le participant devra utiliser le matériel confié conformément à son objet. Tout usage du matériel à d'autres fins, notamment personnelle, est interdit.

A l'exception des documents et supports pédagogiques de formation délivrés à chaque participant, le matériel appartenant au centre ou à l'intervenant et mis à la disposition des participants devra être restitué. Tout stagiaire n'apportant pas son matériel, pourra se voir exclue temporairement ou définitivement du cours.

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises et CAP Esthétique en accéléré



Toute consigne devra être respectée.

4.5. Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être déclaré immédiatement au responsable du centre A FLEUR DE PEAU.

Les pauses courtes de 10 minutes n'autorisent pas le stagiaire à sortir du centre de formation.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant les trajets d'arrivée ou de départ du centre, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation A FLEUR DE PEAU auprès de la caisse de sécurité sociale.

4.6 Discipline - Sanctions

4.6.1. Chaque participant s'engage à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente au centre. Une tenue décente et correcte est de rigueur.

Il est formellement interdit :

- De filmer dans les cours de Bien-Être ou enregistrer les sessions de formation,
- De se livrer à, ou de favoriser, tout acte de prosélytisme, de nature religieuse, sectaire, philosophique, sexuelle ou autre,
- De réaliser du démarchage commercial,
- De fumer devant et dans les locaux de l'école
- De pénétrer dans l'école en état d'ivresse, ou d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De s'introduire dans les locaux du centre de formation en dehors des horaires de formation, ou de laisser l'accès à des personnes non inscrites aux modules de formation.
- Il est, strictement, interdit de déranger le voisinage en sonnant à l'interphone.

4.6.2. L'assiduité et la ponctualité à toutes les formations sont obligatoires. Les absences et les retards nuisent au bon déroulement de la formation et au bon fonctionnement du groupe. Il est du devoir de chacun de tout faire pour les éviter. Toute absence doit être justifiée par écrit, dès le retour du stagiaire au centre de formation, auprès du secrétariat (04.78.84.24.91 ou 06.69.70.27.27). Pour être

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises et CAP Esthétique en accéléré



valable, les absences doivent être justifiées par certificats médicaux ou avec des actes de décès. Les absences sans justifications valables entraînent une procédure d'avertissement.

Au-delà d'une journée d'absence injustifiée et/ou de retard non justifiés/prouvés, le stagiaire pourra se voir suspendu de formation voire exclu du cursus. Le centre de formation pourra en informer qui de droit pour réajuster les indemnités en lien avec la formation.

Nous recommandons donc vivement aux stagiaires de fournir un justificatif valable de leurs absences afin de ne pas remettre en cause le cursus choisi.

4.6.3. Tout manquement du participant à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction, que cette mesure se traduise par une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Cette décision relève de la gérante du centre de formation A FLEUR DE PEAU qui informera le stagiaire et ou l'organisme qui a assuré le financement de la formation dont a bénéficié le participant dans un délai d'un jour suivant l'exclusion définitive du participant, si celle-ci est prononcée.

4.6.4. Un second passage à l'examen est fait gracieusement en cas d'échec lors du premier passage pour les formations à la carte.

Si le stagiaire n'obtient pas son attestation de validation des acquis au deuxième passage, le participant devra repasser un stage ou prévoir des cours particuliers. Ces derniers seront facturés.

Tout manquement du participant au second passage entrainera une sanction. La nouvelle date sera considérée comme un troisième passage à l'examen et sera facturé 150€.

Toute annulation à moins de 15 jours de la date du nouveau passage à l'examen sera considérée comme un manquement du participant au passage à l'examen.

4.6.5. Tout second passage pour un cursus long sera facturé 150€ hormis le CAP Esthétique. La date sera communiquée par le centre de formation.

Toute annulation à moins de 15 jours de la date du nouveau passage à l'examen sera considérée comme un manquement du participant au passage à l'examen.

Tout manquement du stagiaire à la validation finale d'un cursus long (Technicien Spa et Bien-Être, Réflexologie, Tuina, Diététique, Qi Gong, Accompagnateur/trice Bien-être en entreprise et CAP Esthétique en accéléré) ne donnera pas droit à un second passage d'examen offert.

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises et CAP Esthétique en accéléré



4.6.6. Lors de la présentation à l'examen final, le stagiaire doit être accompagné de son modèle, (le modèle ne peut être un stagiaire ou ancien stagiaire du centre de formation). Le stagiaire ne peut, en aucun cas, solliciter le centre A FLEUR DE PEAU pour lui trouver un modèle.

4.6.7. Le stagiaire peut être refusé, au passage à l'examen, s'il ne se présente pas avec le matériel nécessaire à la validation de son titre ou sans son modèle.

4.7 Modification - Délai de rétractation – interruption de la formation

4.7.1. Le centre de formation A FLEUR DE PEAU se réserve le droit, en cas de nécessité, de déplacer voire d'annuler une date de session prévue jusqu'au dernier moment. Le centre communiquera une nouvelle date de formation dès que possible. Le centre ne prenant en charge aucun frais de déplacement que le stagiaire aurait engendré. Ces changements ne générant aucun frais supplémentaire pour le participant.

4.7.2. Le centre de formation A FLEUR DE PEAU se réserve le droit, en cas de nécessité, de réduire le temps de formation. Ces changements ne générant aucun frais supplémentaire pour le centre de formation. Les formations passeront sur un niveau de suivi supérieur avec une formation soit en binôme (deux stagiaires pour un formateur), soit en one to one (un stagiaire pour un formateur). Cette modification n'intervient que lorsque le groupe de participant se réduit à trois, deux ou une personne.

Cette option pouvant être mise en place lors du premier jour du stage.

4.7.3. Toutes modifications de formations sur les devis ne pourront être effectués.

4.7.4. À compter de la date de signature de la convention de formation professionnelle, le participant dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter selon l'article L6353-5 du Code du Travail. Il en informe par lettre recommandée avec avis de réception le centre de formation A FLEUR DE PEAU. Aucune somme ne sera alors due par le centre. Un envoi d'annulation, par mail, ne rentre pas en compte. Seul, le cachet de la poste de votre courrier, fera foi.

4.7.5. En cas d'abandon du participant, après délai de retard de 7 jours, en l'absence de justification d'un cas de force majeure, la totalité du prix de la formation reste due au centre de formation A FLEUR DE PEAU, ce dont le participant reconnaît avoir été dûment informé. Après remise d'un justificatif de cet abandon de force majeure, une facture lui sera adressée. Le montant sera calculé au prorata du temps de formation déjà effectuée. Rentre dans cas de force majeur uniquement les hospitalisations, les mobilisations sous plâtre ou atèle, déclaration de cancer, décès. Tout autre motif d'absence sera refusé.

4.7.6. Pour les absences ponctuelles dues à un cas de force majeure, le report de la formation sera possible sous réserve de la présentation en amont, d'un justificatif.

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises
et CAP Esthétique en accéléré



4.7.7. En cas de non-paiement par l'OPCA, Pôle Emploi ou tout autre organisme de financement le montant de la formation sera assumé par le stagiaire.

4.7.8. Nous sommes soucieux du bien-être de nos stagiaires. Pour cela, chacun a la possibilité de porter réclamations auprès de la direction du centre de formation. En cas de réclamation, vous obtiendrez une réponse sous 3 semaines maximum.

4.8. Règle concernant les certifications professionnelles

4.8.1. Les stagiaires doivent se tenir à disposition de la CNCP (commission nationale des certifications professionnelles), de France Compétences et du rectorat (pour les diplômes d'états) pour répondre aux enquêtes et aux questionnaires durant 3 ans après la formation pour tout cursus long quel qu'il soit.

4.9. Validation et remise des attestations de validations des acquis

Le centre de formation A Fleur de Peau se réserve le droit de ne pas délivrer l'attestation de validation des acquis si le questionnaire de satisfaction du module n'est pas dûment complété. Chaque stagiaire est tenu de remplir les documents qui leurs sont présentés par le centre de formation. Ceux-ci sont obligatoires pour les labels qualités et normes exigées par France Compétences.

A FLEUR DE PEAU

Centre de formation professionnel en Massage de Bien-Etre, en Techniques Traditionnelles Chinoises
et CAP Esthétique en accéléré



Mention obligatoire :

Lu et approuvé :

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Merci de parapher chaque page de vos initiales.